



CONSEIL D'ADMINISTRATION  
séance du 28 juin 2018

Délibération n° CA-2018-015

**portant attribution de subvention au CIRAD dans le cadre du projet de priorisation spatiale des actions de gestion des Plantes Exotiques Envahissantes : Une étape-clé de la conservation à long terme des milieux naturels à la Réunion**

Le Conseil d'administration du Parc national de La Réunion,

- Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.331-4, L.331-15, R.331-23 et R.331-24,
- Vu le décret n°2007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc national de La Réunion,
- Vu le décret n°2014 -49 du 21 janvier 2014 portant approbation de la Charte du parc national,
- Vu la délibération n°CA-2016-010 du Conseil d'administration relatif au cadre d'intervention de l'Établissement
- Vu la demande formulée par le CIRAD en date du 16/05/2018
- Vu la fiche de synthèse de demande de subvention N° 2018-114

**Après en avoir valablement délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés**

**DÉCIDE**

Article 1 :

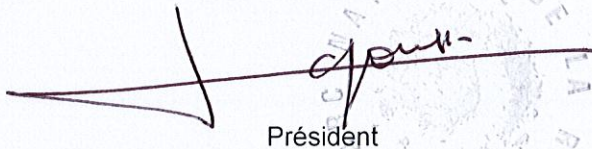
D'attribuer une subvention d'un montant de 40 000 euros au CIRAD pour le projet de « Priorisation spatiale des actions de gestion des Plantes Exotiques Envahissantes : Une étape-clé de la conservation à long terme des milieux naturels à La Réunion ».

Article 2 :

Le Directeur de l'établissement public est chargé de l'exécution de la présente délibération qui entre en vigueur à la date de sa publication au recueil des actes administratifs du Parc national de La Réunion et fait l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R.331-35 du code de l'environnement.

Fait à la Plaine-des-Palmistes, le 28 Juin 2018

Daniel GONTHIER



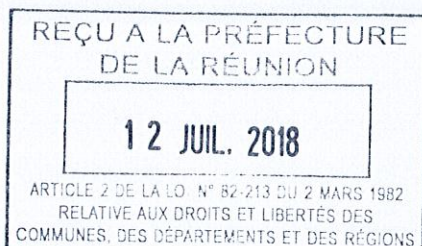
Président

Jean-Philippe DELORME



Directeur

Diffusion et publication :  
Recueil des actes administratifs du Parc national de La Réunion  
Affichage siège ( 2 mois)



Date d'affichage	13 JUL. 2018
Date de publication	13 JUL. 2018
Date de retrait	



## Fiche de synthèse – Demande de subvention 2018-014

Intitulé du projet	Priorisation spatiale des actions de gestion des Plantes Exotiques Envahissantes : Une étape-clé de la conservation à long terme des milieux naturels à La Réunion		
Demandeur	CIRAD		
Adresse	15, Avenue René Cassin – CS 92003 - 97744 SAINT-DENIS CEDEX 9		
Date de demande	16/05/2018	<input checked="" type="checkbox"/> complet	<input type="checkbox"/> non complet
Budget total du projet	Montant HT = 122.400€		Montant TTC =
Assujetti TVA	<input checked="" type="checkbox"/> Oui		<input type="checkbox"/> non
Subvention sollicitée	40 000 € HT	%: 32,68	
	<input checked="" type="checkbox"/> Première demande	<input type="checkbox"/> Renouvellement	<input type="checkbox"/> complément
Lieu de l'opération	Ensemble du territoire du parc national		
Descriptif du projet	<p>Ce projet a pour but de <b>palier aux manques de coordination et de spatialisation des enjeux de conservation</b>, en rassemblant toutes les données existantes pour établir un état des lieux spatialisé à une échelle utile aux gestionnaires. Pour compléter le jeu de données existantes, le projet s'appuiera également sur les connaissances qu'ont les agents de terrain du Parc national et les experts externes au parc.</p> <p>Le <b>maintien de la biodiversité dans le meilleur état possible de conservation</b> est l'objectif premier à l'origine du projet. Pour y répondre en partie, le projet se focalise sur un objectif opérationnel : <b>prioriser les actions de gestion des Plantes Exotiques Envahissantes</b>. Ce projet répond au besoin d'avoir une stratégie d'action partagée qui donnent du sens aux financeurs et aux gestionnaires, et puisse être suivie en termes d'avancement et de résultats.</p> <p>Le PNRun, en partenariat avec le CIRAD et l'Université de La Réunion (UMR PVBMT), a engagé un processus dans l'optique de palier au défaut actuel de vision d'ensemble par une démarche collective. L'entrée du projet est <b>spatiale</b>, se fera à la fois sur les <b>espèces</b> et les <b>habitats</b>, et intégrera la <b>VUE</b> du Bien inscrit au patrimoine mondial. Une première carte de la valeur patrimoniale sera construite, ainsi qu'une carte des menaces. Le croisement des deux fournira une carte de synthèse des enjeux de conservation sur les différentes entrées. La démarche consistera à s'accorder sur les priorités spatiales afin d'aboutir, après croisement des enjeux, à une stratégie d'action de gestion des PEE priorisée et spatialisée. Ces éléments pourront être modélisés grâce à différents logiciels spécialisés d'aide à la décision. Il en ressortira des <b>propositions concrètes en matière de zones à préserver ou restaurer</b>. La spatialisation des enjeux se fera à l'échelle de l'île, puis la phase opérationnelle de priorisation pourra être déclinée à plusieurs échelles ou sur plusieurs territoires.</p> <p>Parallèlement, une réflexion sur le développement d'une méthode commune et partagée de recueil des données sera entamée. Une démarche visant à une stratégie d'acquisition des connaissances mise en œuvre de manière collégiale sera également amorcée. En effet, ces questions seront alimentées tout au long du projet par la démarche même de recueil et d'harmonisation des données, et par les besoins en connaissances qui seront mis en évidence.</p>		

	<p>Le projet se veut opérationnel et s'inscrit dans le cadre des stratégies existantes (Stratégie régionale de la Biodiversité et ses annexes : Stratégie de lutte contre les espèces invasives déclinée en Programme Opérationnel de Lutte contre les Invasives et Stratégie de conservation de la flore et des habitats). La SCFH court jusqu'en 2020, comme la SRB. Elle donne des grandes lignes mais ne spatialise pas les enjeux. Ce travail contribuera au bilan et permettra de préciser les perspectives de la prochaine stratégie. La démarche prendra également en compte les initiatives de programmation existantes.</p> <p>La démarche de priorisation et les programmes qui en découlent seront élaborés de manière concertée. Ainsi, ils seront partagés et validés par tous. Ce travail est par ailleurs cohérent avec la charte et le projet d'Etablissement du Parc national en préparation.</p>																																												
Liens avec le Plan d'action du Parc national	<p>08 Enrichir la connaissance du patrimoine naturel : faune, flore et géologie  18 Agir pour la conservation des espèces végétales indigènes menacées  20 Préserver et gérer les habitats ou zones à enjeux spécifiques  23 Mieux connaître et lutter contre les espèces envahissantes animales et végétales  50 Assurer le suivi et la gestion du bien des « Pitons, cirques et remparts » inscrit sur la Liste du patrimoine mondial</p>																																												
Intérêt pour le Parc national	<p>Ce projet permettra l'élaboration d'une stratégie opérationnelle de gestion des plantes exotiques envahissantes, priorisée et spatialisée, et élaborée avec les acteurs majeurs de la gestion et de la conservation. Le rôle du Parc national dans ce cercle d'acteur sera identifié et conforté. Ce projet permettra notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ d'identifier spatialement les enjeux de conservation en cœur et en AOA à travers une méthodologie et des cartographies hiérarchisées ;</li> <li>✓ de prioriser spatialement les actions de gestion des PEE en fonction des enjeux de conservation et des moyens opérationnels ;</li> <li>✓ d'identifier les rôles de chacun des acteurs de la gestion ;</li> <li>✓ de valoriser les données, et notamment celles du Parc national, de différentes manières et notamment par des publications scientifiques ou des documents de vulgarisation ;</li> <li>✓ d'amorcer une stratégie d'acquisition et une méthodologie de recueil de données partagée avec les partenaires.</li> </ul>																																												
Partenaires	CG974, ONF, CBNM-CPIE, CEN-GCEIP, DEAL, Région Réunion ...																																												
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES DIRECTES</th> <th colspan="2">RESSOURCES DIRECTES</th> </tr> <tr> <th>CHARGES</th> <th>MONTANT</th> <th>PRODUIT</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Contribution au salaire d'un doctorant</td> <td>20 329 €</td> <td>Parc national de la Réunion</td> <td>40 000 €</td> </tr> <tr> <td>Publicité, Publication</td> <td>-</td> <td></td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Frais d'accueil du doctorant</td> <td>19 671 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>40 000 €</b></td> <td><b>Total Produits</b></td> <td><b>40 000 €</b></td> </tr> <tr> <th colspan="4">CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</th> </tr> <tr> <th>Emplois des contributions volontaires</th> <th>Montant</th> <th>Contributions volontaires</th> <th>Montant</th> </tr> <tr> <td>Co-financement du salaire d'un doctorant</td> <td>82 400 €</td> <td>Financement CIRAD</td> <td>82 400 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>82 400 €</b></td> <td><b>Total</b></td> <td><b>82 400 €</b></td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>122 400€</b></td> <td></td> <td><b>122 400€</b></td> </tr> </tbody> </table>	CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES		CHARGES	MONTANT	PRODUIT	Montant	Contribution au salaire d'un doctorant	20 329 €	Parc national de la Réunion	40 000 €	Publicité, Publication	-		-	Frais d'accueil du doctorant	19 671 €			<b>Total</b>	<b>40 000 €</b>	<b>Total Produits</b>	<b>40 000 €</b>	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES				Emplois des contributions volontaires	Montant	Contributions volontaires	Montant	Co-financement du salaire d'un doctorant	82 400 €	Financement CIRAD	82 400 €	<b>Total</b>	<b>82 400 €</b>	<b>Total</b>	<b>82 400 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>122 400€</b>		<b>122 400€</b>
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES																																											
CHARGES	MONTANT	PRODUIT	Montant																																										
Contribution au salaire d'un doctorant	20 329 €	Parc national de la Réunion	40 000 €																																										
Publicité, Publication	-		-																																										
Frais d'accueil du doctorant	19 671 €																																												
<b>Total</b>	<b>40 000 €</b>	<b>Total Produits</b>	<b>40 000 €</b>																																										
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES																																													
Emplois des contributions volontaires	Montant	Contributions volontaires	Montant																																										
Co-financement du salaire d'un doctorant	82 400 €	Financement CIRAD	82 400 €																																										
<b>Total</b>	<b>82 400 €</b>	<b>Total</b>	<b>82 400 €</b>																																										
<b>TOTAL</b>	<b>122 400€</b>		<b>122 400€</b>																																										

Critères d'évaluations retenus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acteurs concernés participant effectivement au groupe de travail mis en place</li> <li>• Stratégie partagée par l'ensemble des acteurs concernés</li> <li>• Production de cartes opérationnelles en vue de la mise en œuvre des opérations de gestion et de lutte contre les PEE par les partenaires</li> <li>• Valorisations des résultats obtenus sous différentes formes</li> </ul>																						
Enjeux, mesures, objectifs relatifs à la charte du PNrun	<p><b>Enjeu 2 : Inverser la tendance à la perte de biodiversité</b></p> <p>Objectif 3 : Conserver les espèces, les habitats et les fonctionnalités écologiques</p> <p>Objectif 4 : Lutter contre les espèces envahissantes animales et végétales</p> <p>Objectif 5 : Améliorer et partager la connaissance de la biodiversité</p>																						
Identification représentant légal	<p>Nom : Jeuffrault.....Prénom : Eric.....</p> <p>Qualité : Directeur Régional.....</p> <p>Tél : ██████████ Courriel : ██████████</p>																						
Imputation budgétaire	<p><b>Pluriannuel</b>      <input checked="" type="checkbox"/> oui      <input type="checkbox"/> non</p> <p>Si Pluriannuel précisez le calendrier prévisionnel de paiement :</p> <p><b>Précisez :</b></p> <table border="1" data-bbox="469 887 1426 1133"> <thead> <tr> <th></th> <th>Montant</th> <th>Date prévisionnelle</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>50 % acompte à verser</b></td> <td>20.000€</td> <td>Notification convention</td> </tr> <tr> <td><b>25 % intermédiaire le cas échéant</b></td> <td>10.000€</td> <td>31 Mars 2019</td> </tr> <tr> <td><b>25 % solde</b></td> <td>10.000€</td> <td>31 octobre 2021</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="469 1178 1426 1554"> <tr> <td><b>Exercice</b></td> <td><b>2018</b></td> </tr> <tr> <td><b>Organisation Budgétaire</b></td> <td><b>SEP</b></td> </tr> <tr> <td><b>Opération</b></td> <td><b>2302A- Hiérarchisation des priorités d'action – Élaboration d'un programme global</b></td> </tr> <tr> <td><b>Destination</b></td> <td><b>2-2 Actions de gestion et de restauration de populations d'espèces et de milieux (patrimoine naturel)</b></td> </tr> <tr> <td><b>Analytique</b></td> <td><b>Ensemble du territoire du parc national</b></td> </tr> </table>		Montant	Date prévisionnelle	<b>50 % acompte à verser</b>	20.000€	Notification convention	<b>25 % intermédiaire le cas échéant</b>	10.000€	31 Mars 2019	<b>25 % solde</b>	10.000€	31 octobre 2021	<b>Exercice</b>	<b>2018</b>	<b>Organisation Budgétaire</b>	<b>SEP</b>	<b>Opération</b>	<b>2302A- Hiérarchisation des priorités d'action – Élaboration d'un programme global</b>	<b>Destination</b>	<b>2-2 Actions de gestion et de restauration de populations d'espèces et de milieux (patrimoine naturel)</b>	<b>Analytique</b>	<b>Ensemble du territoire du parc national</b>
	Montant	Date prévisionnelle																					
<b>50 % acompte à verser</b>	20.000€	Notification convention																					
<b>25 % intermédiaire le cas échéant</b>	10.000€	31 Mars 2019																					
<b>25 % solde</b>	10.000€	31 octobre 2021																					
<b>Exercice</b>	<b>2018</b>																						
<b>Organisation Budgétaire</b>	<b>SEP</b>																						
<b>Opération</b>	<b>2302A- Hiérarchisation des priorités d'action – Élaboration d'un programme global</b>																						
<b>Destination</b>	<b>2-2 Actions de gestion et de restauration de populations d'espèces et de milieux (patrimoine naturel)</b>																						
<b>Analytique</b>	<b>Ensemble du territoire du parc national</b>																						